THÈME 5 : ANALYSER LES RELATIONS ENTRE ETATS ET RELIGIONS

Introduction générale :

1) **Carte p 258-259 et extrait vidéo : https://www.arte.tv/fr/videos/082241-013-A/le-dessous-des-cartes-geopolitique-des-lieux-saints/ .** Quelle proportion des habitants de la planète se réclament d'une religion ? Rappelez, les principales religions dans le monde (avec leurs principales subdivisions) et leurs effectifs.
2) **Document 1 du polycopié.** Dans quels domaines Etats et religions entrent-ils en concurrence ? Comment cette concurrence peut-elle aboutir à trois grands types de relation ?

Capture d'écran de l'émission du *Dessous des cartes* consacrée aux lieux saints

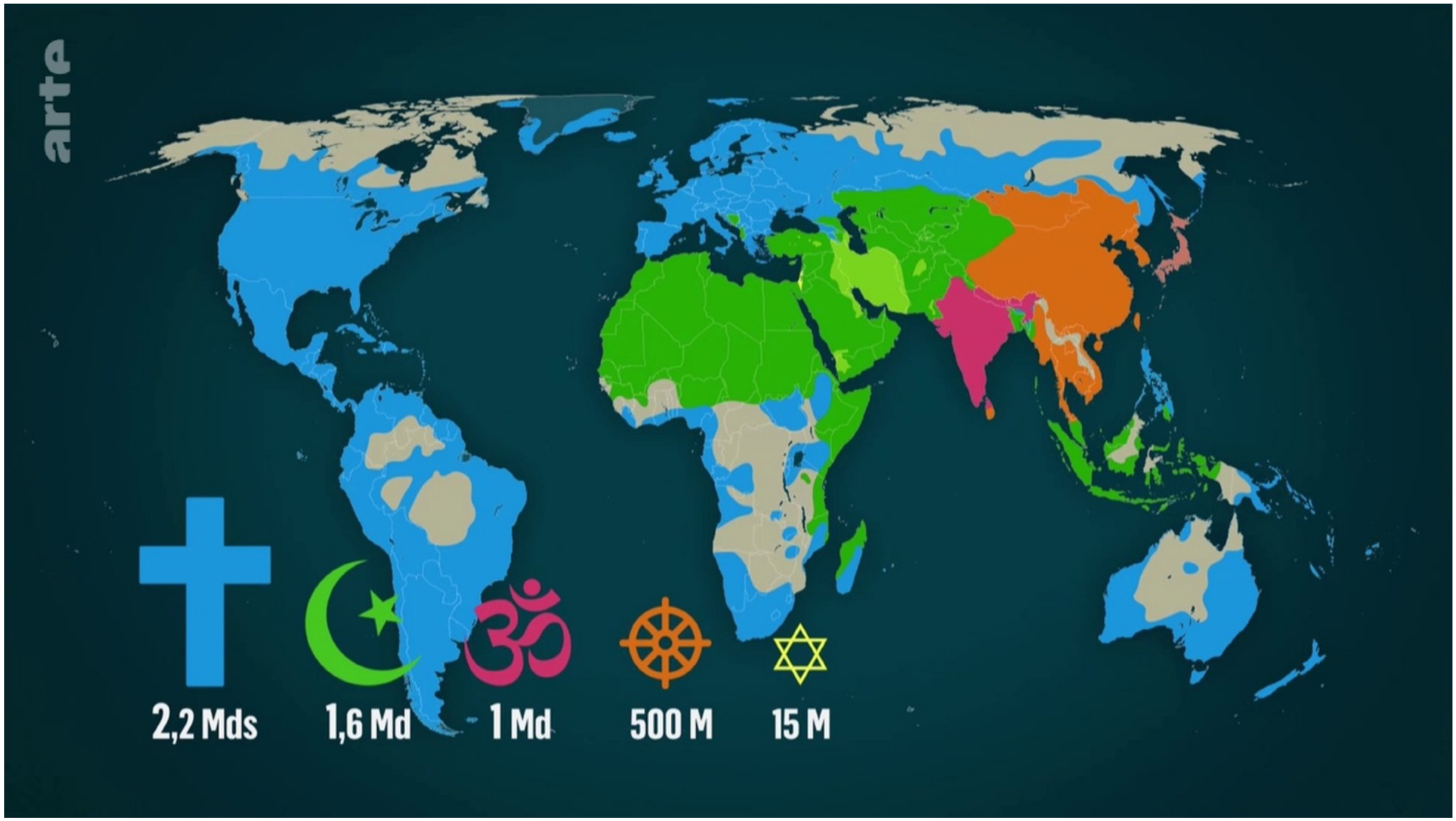

. Le fait religieux reste essentiel dans le monde actuel.

. Si les Etats et les religions entretiennent des relations complexes et variées à travers le monde, ils entrent souvent en concurrence.

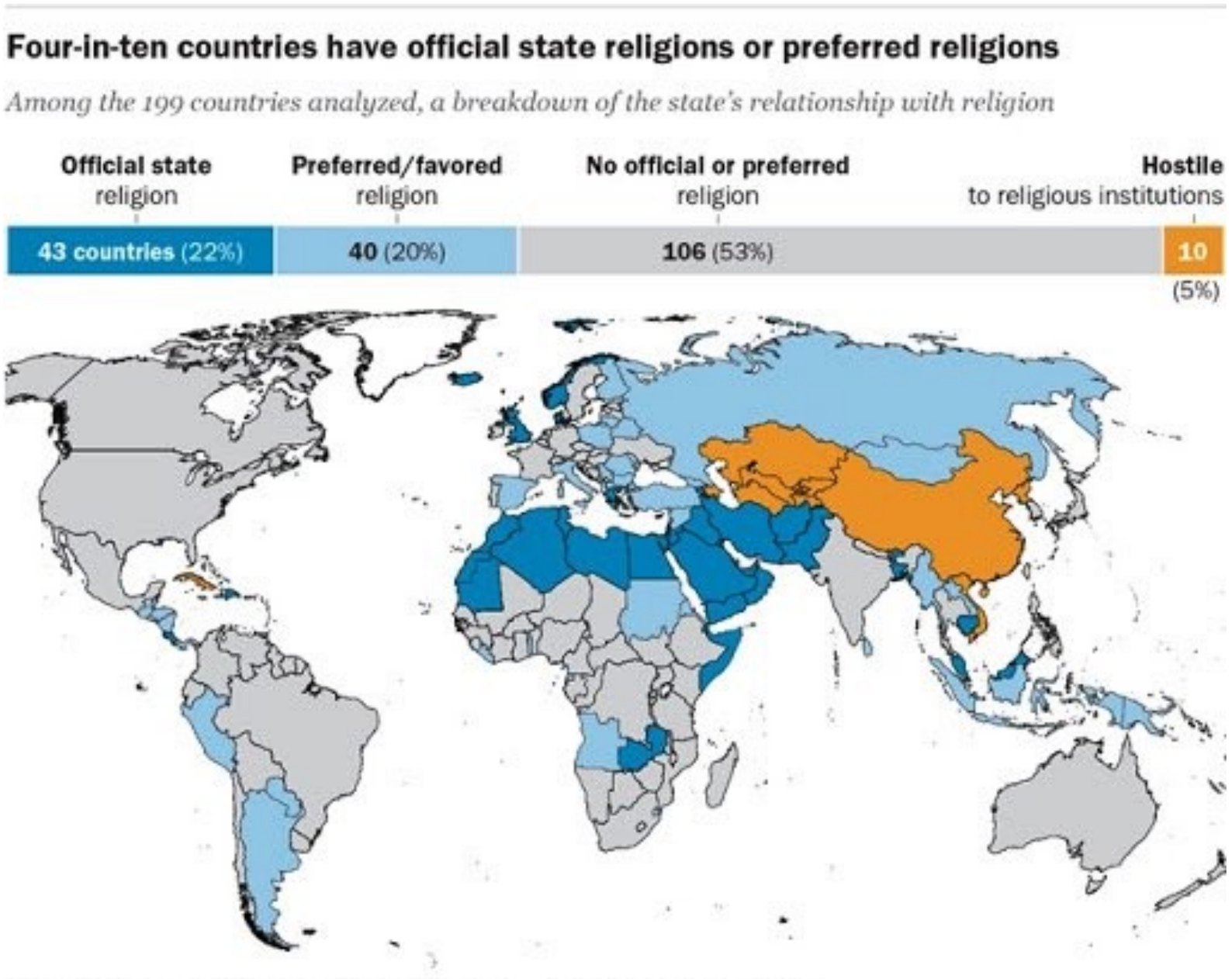

. Cette concurrence entre Entre Etats et religions a pu générer à des relations de deux natures dans le temps et dans l'espace.

1 Des réalités de nature différente

Le point d
d'un jur

Les religions sont pour la plupart beaucoup plus anciennes que les États modernes. Par nature transnationales, elles ne sauraient non plus être enfermées dans un cadre national. Elles débordent donc les États aussi bien dans le temps que dans l'espace. Elles se situent sur un registre différent, celui du pouvoir spirituel, là où l'État domine le pouvoir temporel. [...] Les religions se pensent supérieures à l'État, l'invisible étant supérieur au visible, les commandements divins aux lois civiles, mais l'État est rarement de leur avis. Elles prétendent encadrer la vie humaine avant même la naissance et au-delà de la mort, et dans l'intervalle elles aimeraient régir, au-delà des croyances, l'ensemble des activités sociales. Sur ces terrains, elles sont en concurrence avec les États au sein desquels elles exercent leur emprise. Cette concurrence peut aboutir à une coexistence plus ou moins pacifique, à une subordination de l'un à l'autre ou à la négation de l'un par l'autre.

Serge Sur, « La religion comme identité et comme contrainte », *Questions internationales* n° 95-96, La Documentation française, janvier-avril 2019, © Dila.

Serge Sur, juriste, est spécialiste du droit international public et rédacteur en chef de la revue *Questions internationales*.

Comment, malgré quelques exceptions, Etats et religions ont-ils souvent trouvé des équilibres et des compromis variés pour coexister ?

Comment ces compromis sont-ils de différentes natures et impliquent-ils un degré plus ou moins fort d'autonomie de l'Etat ? Quels sont les implications de ces compromis en terme de liberté de conscience et de liberté religieuse ?

Comment des Etats peuvent instrumentaliser la religion pour atteindre des objectifs géopolitiques ?

I. COMMENT EXPLIQUER LA DIVERSITÉ DES RELATIONS ENTRE ETATS ET RELIGIONS À TRAVERS LE MONDE ?

Comment les Etats se distinguent-il en fonction de leur autonomie juridique plus ou moins grande par rapport à la religion et de leur application variable des libertés religieuses ?

1. Pourquoi les Etats sont-ils plus ou moins autonomes des religions sur le plan juridique ?

3) **Carte p 258-259**. Complétez le tableau en indiquant 5 Etats (parmi les plus peuplés si possible) par catégorie (sauf dans les théocraties qui ne sont que 2).

Tableau 1 : Comment la relation entre Etats et religions est-elle caractérisée par 5 grandes situations juridiques dans le monde ?

Nature de la relation Etat/ religion(s)					
cadre juridique de cette relation ?	Théocratie : le chef de l'Etat est élu par la hiérarchie religieuse	Régime de religion officielle : le droit public reconnait une religion d'Etat et lui reconnait un statut préférentiel.	Régime des cultes reconnus : Le droit public reconnaît un statut privilégié à une ou plusieurs religions (enseignement, justice…)	Régime de séparation : Séparation juridique entre Etat et religion(s). Neutralité du droit public.	L'Etat nie ou est hostile à la religion
Nombre de pays concernés					
Principaux pays concernés		Christianisme - - Islam - - Bouddhisme -	Christianisme - - Islam - - Judaïsme - Bouddhisme -		

Nature de la relation Etat/ religion(s)	La religion soumet et organise l'Etat	Etat et religion(s) coexistent autour d'un compromis juridique			Athéisme proclamé de l'Etat
cadre juridique de cette relation ?	Théocratie : le chef de l'Etat est élu par la hiérarchie religieuse	Régime de religion officielle : le droit public reconnait une religion d'Etat et lui reconnait un statut préférentiel.	Régime des cultes reconnus : Le droit public reconnaît un statut privilégié à une ou plusieurs religions (enseignement, justice…)	Régime de séparation : Séparation juridique entre Etat et religion(s). Neutralité du droit public.	L'Etat nie ou est hostile à la religion
Nombre de pays concernés	2	40	40	107	10
Principaux pays concernés	Iran Vatican	Christianisme - GB - Grèce Islam - Algérie - Arabie Saoudite Bouddhisme - Cambodge	Christianisme - Russie - Italie Islam - Indonésie - Turquie Judaïsme - Israel Bouddhisme - Myanmar	Etats-Unis France Brésil Nigéria Inde Afrique du Sud Japon	Chine Corée du Nord Kazakhstan Cuba

4) D’après le tableau et les documents de la p 160, quelle peut être le degré d’autonomie de l’Etat par rapport à la religion dans les 5 situations juridiques possibles (développez) un exemple à chaque fois) ?

. Les cinq situations juridiques possibles aboutissent à un degré variable d'autonomie de l'Etat par rapport à la religion.

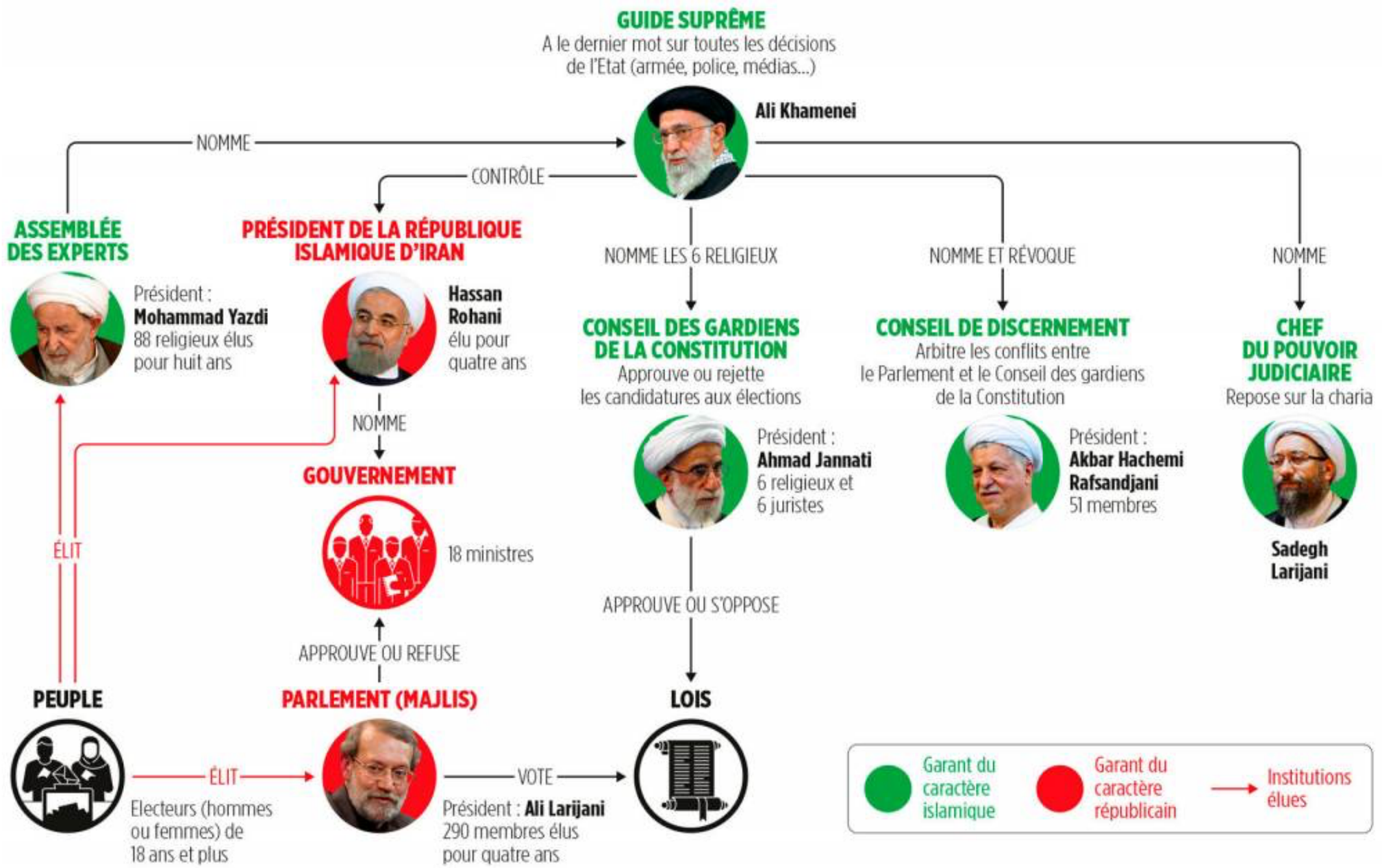

La constitution iranienne

Ce film israélien de 2014 s'inspire des conséquences du régime des cultes reconnus sur les conditions du divorce en Israël.

2. Comment les Etats n'appliquent-ils pas de la même façon la liberté de conscience et la liberté religieuse ?

5) D'après la **carte pp 258-259** et la carte de l'Observatoire de la liberté religieuse (https://www.liberte-religieuse.org/), surlignez dans le tableau 1 :
- en rouge les pays marqués par des persécutions.
- en orange les pays marqués par des discriminations.
- en vert les pays ou ne sont signalés ni persécutions ni discriminations.

6) Finalement, peut-on établir un lien entre la relation juridique Etat/ religion et une situation donnée concernant le respect des libertés religieuses ?

Principaux pays concernés	Iran Vatican	Christianisme - GB - Grèce Islam - Algérie - Arabie Saoudite Bouddhisme - Cambodge	Christianisme - Russie - Italie Islam - Indonésie - Turquie Judaïsme - Israel Bouddhisme - Myanmar	Etats-Unis France Brésil Nigéria Inde Afrique du Sud Japon	Chine Corée du Nord Kazakhstan Cuba

Source et méthodologie de la carte de l'observatoire des libertés religieuses

Cette carte est établie d'après le rapport de l'*Aide à l'Eglise en détresse*, Oeuvre catholique internationale de bienfaisance. Il décrit le niveau de liberté religieuse dans 196 pays.
Si elle a été créée au départ pour venir en aide aux catholiques persécutés, son rapport annuel dresse la situation de la liberté religieuse pays par pays en s'interessant à toutes les confessions. C'est l'une des meilleures sources sur la liberté religieuse dans le monde.

L'Observatoire de l'AED a été établi avec la contribution d'un groupe de chercheurs, spécialistes et journalistes qui ont rassemblé et rendues disponibles les informations provenant de sources internationales (rapports d'ONG, statistiques, presse), des rapports d'informations des différentes communautés religieuses et des témoignages de témoins. Son but est de fournir un tableau général et détaillé de la liberté religieuse dans le monde, avec la plus grande objectivité possible.

Les fiches pays rapportent la situation et les événements les plus récents, articulés selon le schéma suivant :

- une description sommaire de la situation juridique et institutionnelle du point de vue du droit à la liberté de religion ;
- le signalement de toute amélioration ou détérioration de la situation pendant la période considérée ;
- le signalement des cas d'intolérance ou ou de persécution de la part des autorités ou d'un groupe religieux contre un autre.

Cet Observatoire est un analyse et une photographie de l'état de la liberté religieuse dans le monde. Il est aussi une synthèse d'informations, faits, situations et témoignages personnels exceptionnels.

Vous pouvez adresser vos questions à contact@aed-france.org

Carte de l'intolérance religieuse 2018

Carte des pays subissant un niveau significatif de discrimination ou de persécution

selon l'analyse effectuée par le Rapport 2018 sur la liberté religieuse dans le monde.

Nature de la persécution ou de la discrimination
= Persécution
= Discrimination
= Amélioration depuis 2016
= Stagnation depuis 2016
= Dégradation depuis 2016

AED

AIDE À L'ÉGLISE EN DÉTRESSE

www.liberte-religieuse.org

L'Aide à l'Église en Détresse est une association internationale à but caritatif qui ne vit que de dons. Elle comprend un siège international, situé en Allemagne, et 23 pays donateurs dont la France.

Si elle a été créée au départ pour venir en aide aux chrétiens persécutés, son rapport annuel dresse la situation de la liberté religieuse pays par pays en s'interessant à toutes les confessions. C'est l'une des meilleures sources sur la liberté religieuse dans le monde.

Principaux pays concernés	Iran	Christianisme - GB - Grèce Islam - Algérie - Arabie Saoudite - Tunisie Bouddhisme - Malaisie	Christianisme - Russie - Italie Islam - Indonésie - Turquie Judaïsme - Israel Bouddhisme - Myanmar	Etats-Unis France Brésil Nigéria Inde Afrique du Sud Japon	Chine Corée du Nord Kazakhstan Cuba

. Il est difficile d'établir une relation systématique entre la relation juridique Etat/ religion et la situation des libertés religieuses dans le pays.

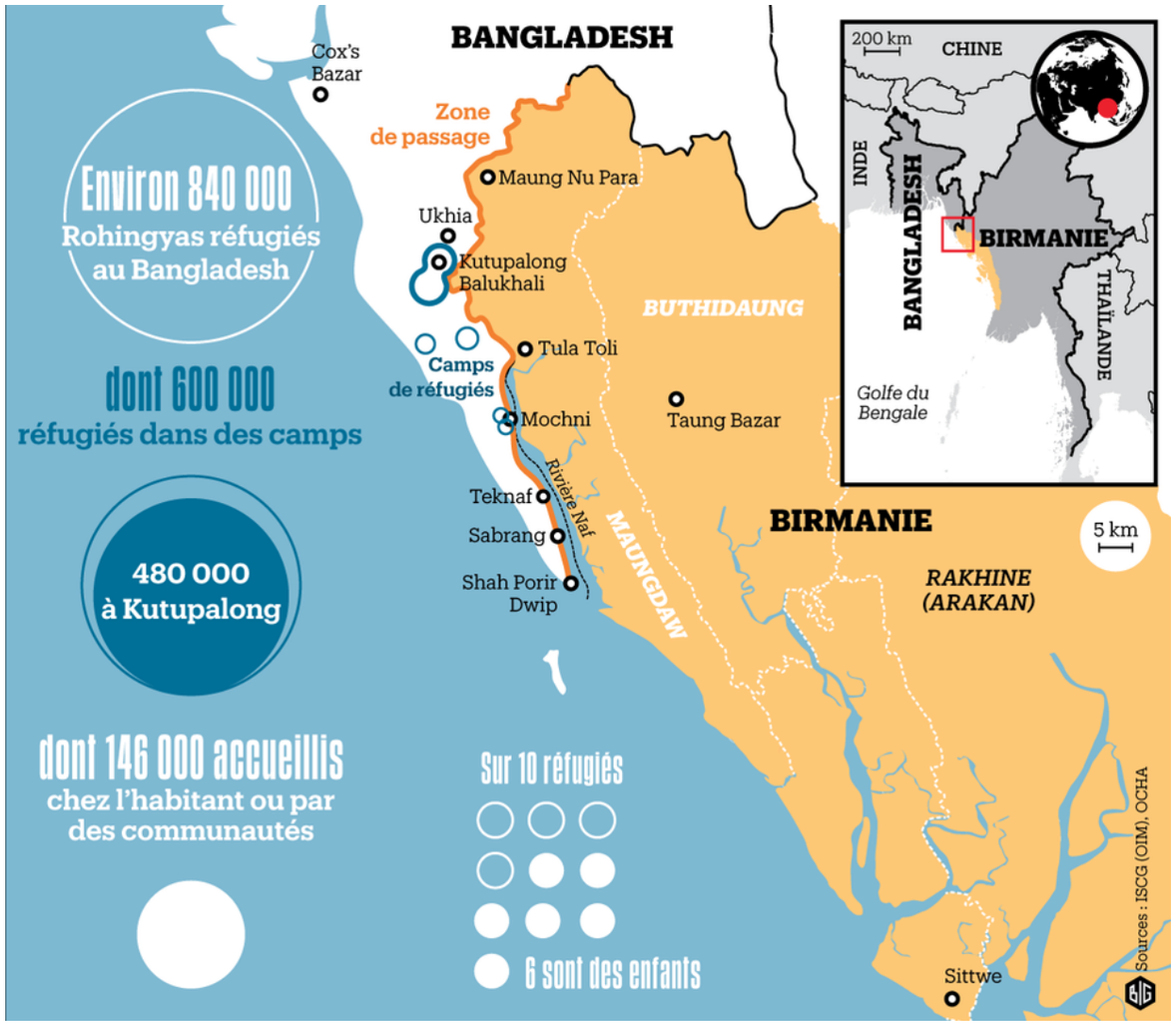

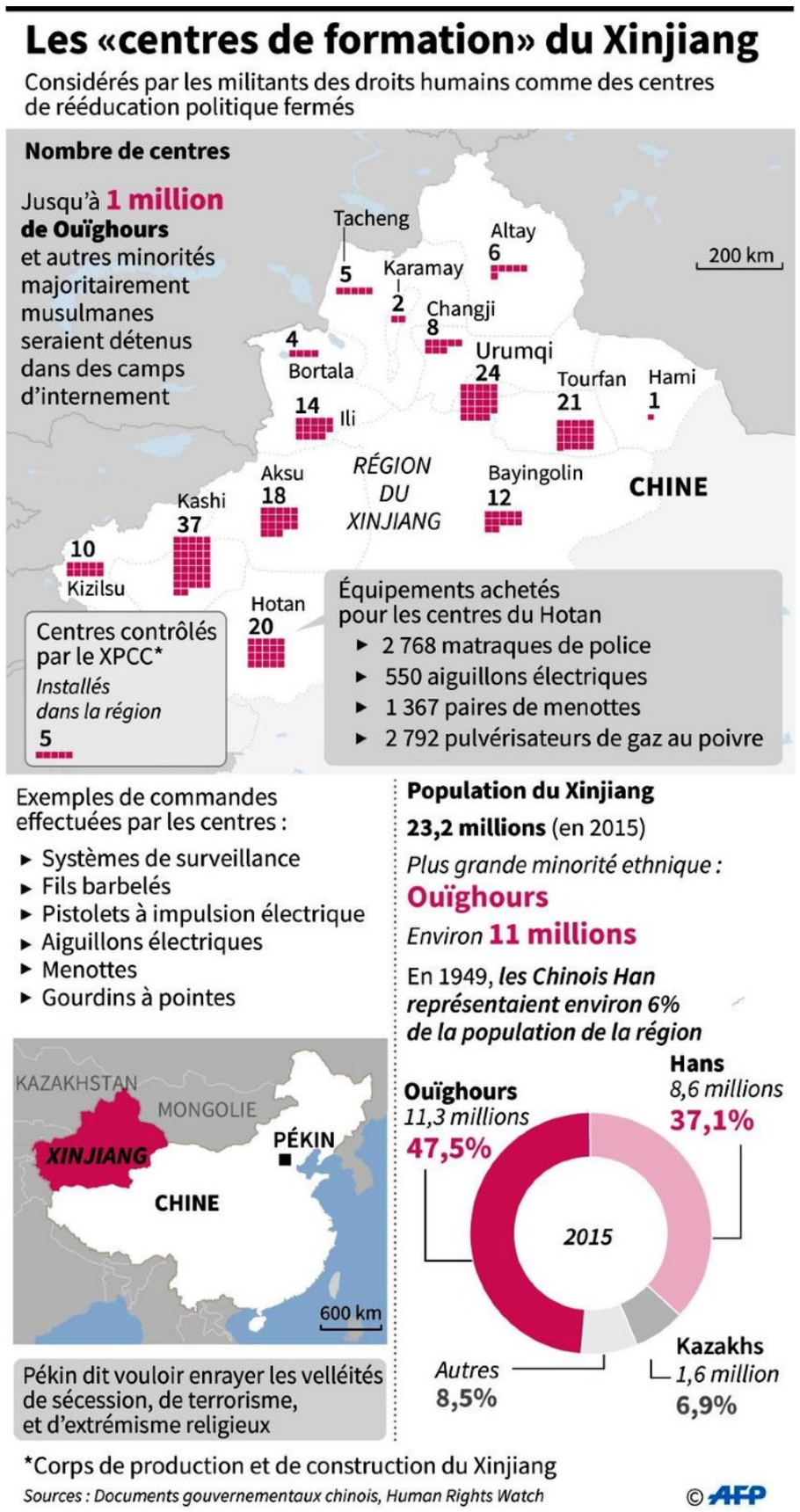

Deux crises actuelles liées à des persécutions religieuses par des Etats : Les Rohingyas au Bangladesh et les Ouighours en Chine

7) Soulignez en vert dans le tableau 1 les régimes démocratiques en vert et en rouge les régimes autoritaires. D'après le tableau et vos connaissances, au delà de la relation juridique Etat/ religion, quel(s) facteur(s) semblent intervenir dans le respect de la liberté de conscience et de la liberté religieuse par un Etat ?

Principaux pays concernés	Iran	Christianisme - GB - Grèce Islam - Algérie - Arabie Saoudite - Tunisie Bouddhisme - Malaisie	Christianisme - Russie - Italie Islam - Indonésie - Turquie Judaïsme - Israel Bouddhisme - Myanmar	Etats-Unis France Brésil Nigéria Inde Afrique du Sud Japon	Chine Corée du Nord Kazakhstan Cuba

. Même si ce n’est pas une loi absolue, les Etats démocratiques sont en général beaucoup plus respectueux des libertés religieuses que les régimes autoritaires.

Article 10 DDHC (1789)

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 18 Déclaration Universelle des droits de l’homme (ONU, 1948)

Toute personne a **droit** à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce **droit** implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l' ...

. Les démocraties ne sont cependant pas complètement immunisées contre l’intolérance religieuse.

<u>3) Bilan : Comment peut-on mettre en évidence 8 formes principales de relation Etats religions dans le monde actuel ?</u>

8) A l'aide du tableau 1 et des deux premières sous-parties, caractérisez la relation de l'Etat et de la religion (autonomie et libertés religieuses) dans les pays du tableau 2. Placez chaque Etat dans le diagramme 1.
9) Quel(s) type(s) d'Etat peut/peuvent être qualifié(s) de laïc ? Quelles sont les deux conditions nécessaires ?

Régime de religion d'Etat avec persécutions et discriminations religieuses

Régime de religion d'Etat respectueux de la liberté de conscience et de la liberté religieuse

Régime de cultes reconnus avec persécutions et discrimination religieuse

Régime de séparation avec persécutions et discrimination religieuse

Régime de séparation avec liberté de conscience et liberté religieuse

Régimes athées hostiles à la liberté religieuse

Régime de cultes reconnus respectueux de la liberté de conscience et de la liberté religieuse

Théocratie, absence de liberté de conscience et de libertés religieuses

Tableau 2 : Les huit principales formes de relation Etat/ religions dans le monde

Etat	**Relation de l'Etat et la religion (autonomie/ degré de respect des libertés religieuses)**
Iran	
Arabie Saoudite	
GB	
Russie,	
Israël	
Inde	
Etats-Unis	
Chine	

Etat	**Relation de l'Etat et la religion (autonomie/ degré de respect des libertés religieuses)**
Iran	Théocratie, absence de liberté de conscience et de libertés religieuses
Arabie Saoudite	Régime de religion d'Etat, absence de liberté de conscience et des libertés religieuses.
GB	Régime de religion d'Etat respectueux de la liberté de conscience et de la liberté religieuse
Russie,	Régime de cultes reconnus, liberté de conscience et libertés religieuses limitées.
Israël	Régime de cultes reconnus respectueux de la liberté de conscience et de la liberté religieuse
Inde	Régime de séparation, liberté de conscience et libertés religieuses limitées.
Etats-Unis	Régime de séparation avec liberté de conscience et liberté religieuse
Chine	Régimes athées hostiles à la liberté religieuse

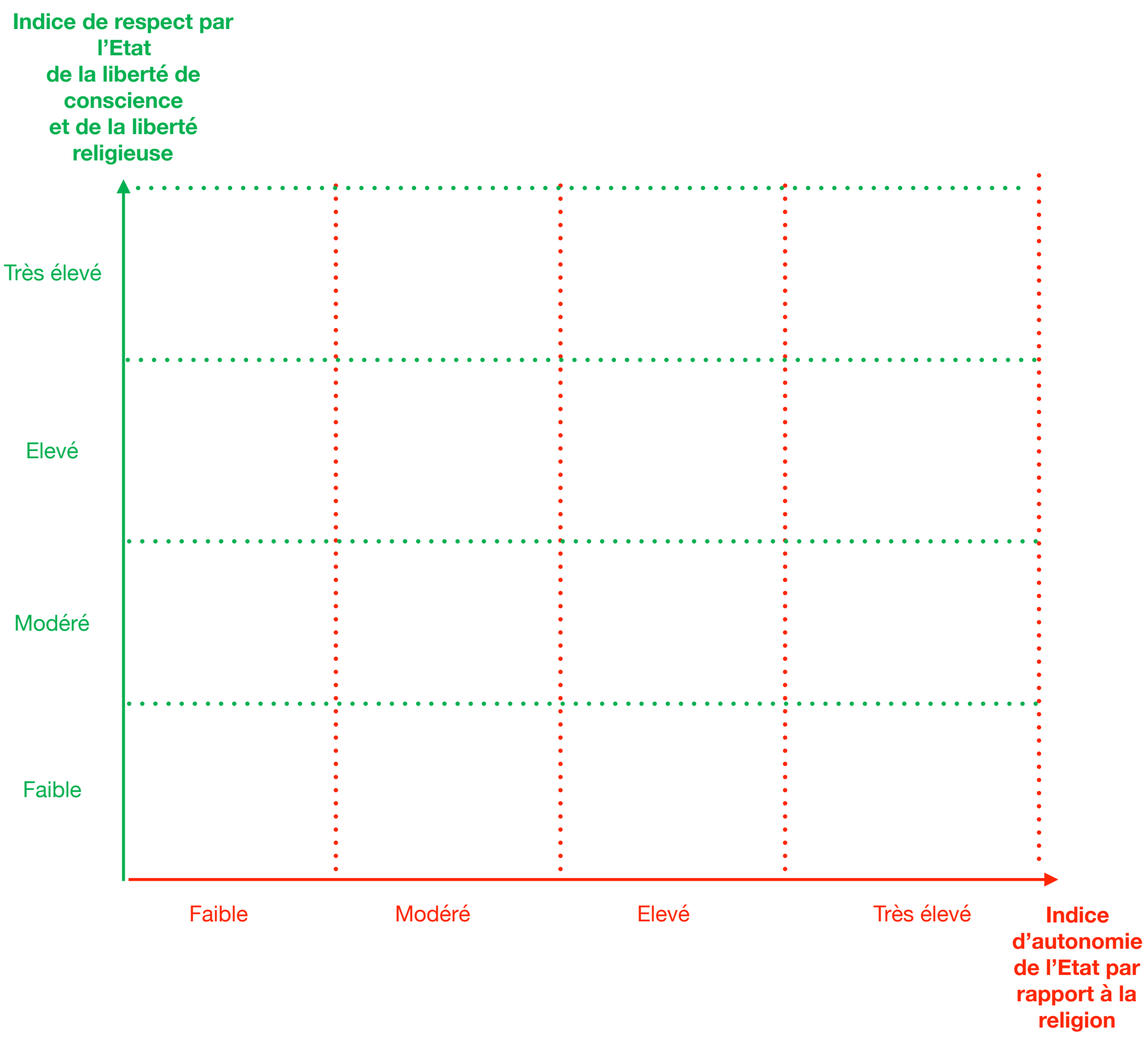
Indice de respect par l'Etat de la liberté de conscience et de la liberté religieuse
Très élevé
Elevé
Modéré
Faible
Faible
Modéré
Elevé
Très élevé
Indice d'autonomie de l'Etat par rapport à la religion

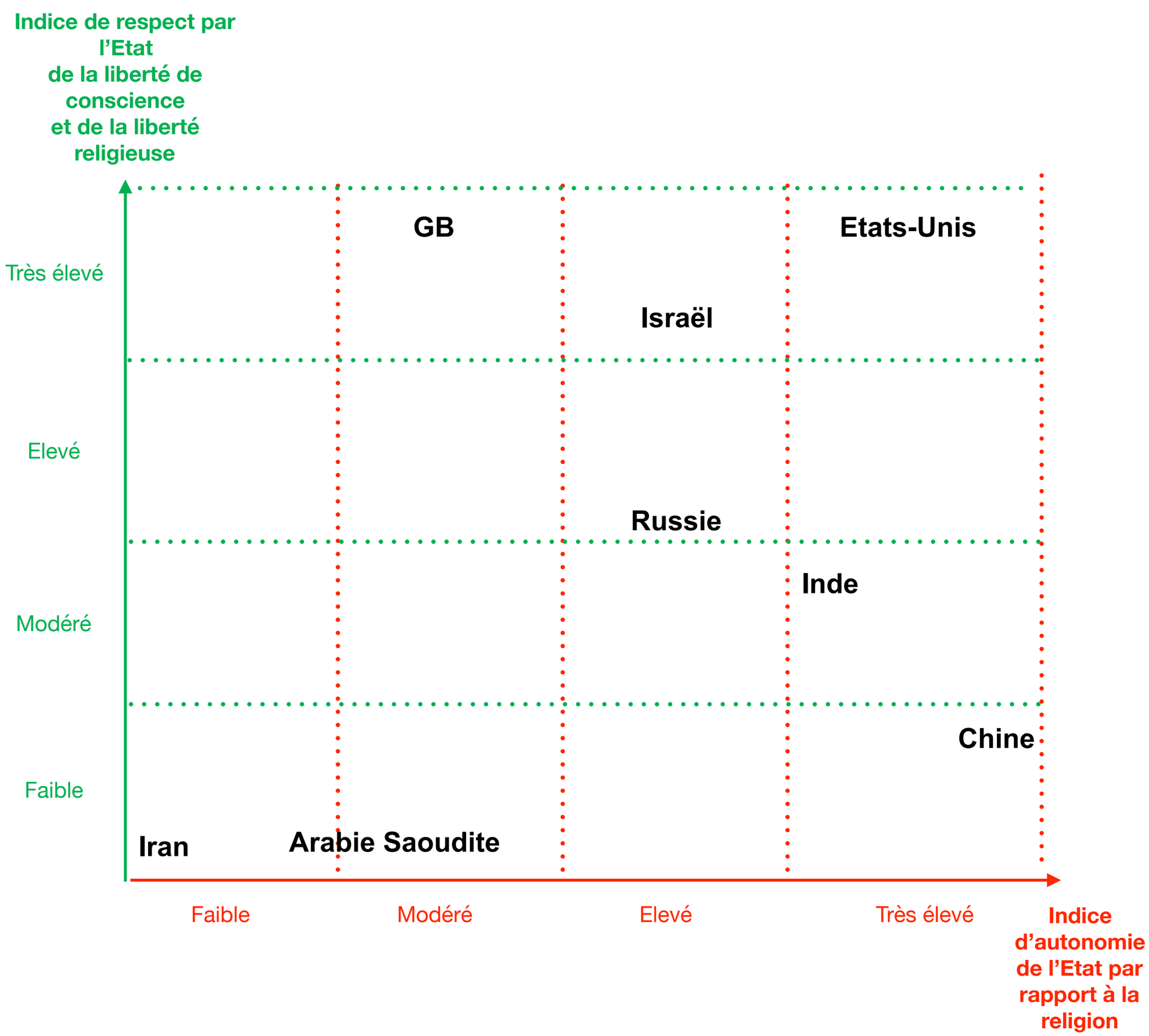
Indice de respect par l'Etat de la liberté de conscience et de la liberté religieuse
Très élevé
Elevé
Modéré
Faible
GB
Etats-Unis
Israël
Russie
Inde
Chine
Iran
Arabie Saoudite
Faible
Modéré
Elevé
Très élevé
Indice d'autonomie de l'Etat par rapport à la religion

. Les Etats laïcs se caractérisent par une séparation effective de l'Etat et de la religion en garantissant liberté de conscience et libertés religieuses.

II. COMMENT L'HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE POUVOIR ET RELIGION EST-ELLE RÉVÉLATRICE D'UNE TENSION ENTRE COMPROMIS ET CONFRONTATION ?

1. <u>Comment le couronnement de Charlemagne est-il la manifestation d'une alliance entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel ?</u>

a) <u>Quels sont les facteurs du compromis entre le roi des Francs et le pape ?</u>

10) A l'aide des **<u>documents des pp. 270/271</u>** et des deux extraits vidéos suivants, complétez le tableau 3.
<u>https://www.youtube.com/watch?v=xnD9zY9Jd2w</u> (de 21' à 25 ')
<u>https://www.youtube.com/watch?v=-zEt1H8noU0</u> (de 37'30 à 45).

Tableau 3 : Les facteurs de l'alliance entre Charlemagne et le pape

2 évènements symbolisant l'alliance (dates et faits)	Les motivations de l'alliance pour Charlemagne	Les motivations de l'alliance pour le pape

Tableau 3 : Les facteurs de l'alliance entre Charlemagne et le pape

2 évènements symbolisant l'alliance (dates et faits)	Les motivations de l'alliance pour Charlemagne	Les motivations de l'alliance pour le pape
. Visite de Charlemagne à Rome en 774 : il se place comme le protecteur du pape Adrien Ier face aux Lombards, qu'il défait à Pavie. . Couronnement de Charlemagne empereur, par le pape Léon III, le 25 décembre 800 à Rome.		

Tableau 3 : Les facteurs de l'alliance entre Charlemagne et le pape

2 évènements symbolisant l'alliance (dates et faits)	Les motivations de l'alliance pour Charlemagne	Les motivations de l'alliance pour le pape
. Visite de Charlemagne à Rome en 774 : il se place comme le protecteur du pape Adrien Ier face aux Lombards, qu'il défait à Pavie. . Couronnement de Charlemagne empereur, par le pape Léon III, le 25 décembre 800 à Rome.	. Légitimité renforcée (en particulier en 774 face aux revendications de ses neveux soutenues par le roi des Lombards). . Prestige politique lié au soutien de l'Eglise. . Charlemagne peut utiliser la religion et l'Eglise pour unifier son empire. . Piété personnelle de Charlemagne qui mène une guerre sainte contre le paganisme en Saxe à partir de 772.	

Tableau 3 : Les facteurs de l'alliance entre Charlemagne et le pape

2 évènements symbolisant l'alliance (dates et faits)	Les motivations de l'alliance pour Charlemagne	Les motivations de l'alliance pour le pape
. Visite de Charlemagne à Rome en 774 : il se place comme le protecteur du pape Adrien Ier face aux Lombards, qu'il défait à Pavie. . Couronnement de Charlemagne empereur, par le pape Léon III, le 25 décembre 800 à Rome.	. Légitimité renforcée (en particulier en 774 face aux revendications de ses neveux soutenues par le roi des Lombards). . Prestige politique lié au soutien de l'Eglise. . Charlemagne peut utiliser la religion et l'Eglise pour unifier son empire. . Piété personnelle de Charlemagne qui mène une guerre sainte contre le paganisme en Saxe à partir de 772.	. Retrouver un protecteur (en particulier face aux Lombards en 774) devant l'incapacité de l'empereur byzantin de le protéger. . Exercer une autorité temporelle sur des Etats Pontificaux.

11) D’après les **<u>documents 3 et 4 p 271 et les extraits vidéos</u>**, pourquoi le déroulement de la cérémonie du sacre révèle cependant des tensions et des arrières pensées ? Quel est en fait l’enjeu de ces tensions ?

. Le 25 décembre 800, la cérémonie du sacre révèle cependant des tensions autour de la prééminence d’un des deux pouvoirs sur l’autre.